

Calvados

Quotidien Ouest-France du mardi 31 mars 2020

428 mots

La décision ministérielle rebat la carte scolaire

Les prévisions de la carte scolaire portaient sur 75 fermetures de classes. Les critères de fermeture viennent d'être modifiés.

« **Aucune classe ne pourra fermer dans les communes de zones rurales (moins de 5 000 habitants), sans l'accord du maire.** » Cette décision du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, adressée, hier, aux directions académiques de tout le territoire, bouleverse les prévisions de la carte scolaire 2020, dans le Calvados comme ailleurs. Un peu plus d'une trentaine de communes sont concernées dans le département (voir ci-dessous).

Les préconisations émises par la direction académique du Calvados portaient sur 75 fermetures (pour 27 ouvertures). Mais selon les nouvelles directives du ministère, dans les communes de moins de 5 000 habitants situées en zone rurale, la décision fera l'objet d'une concertation entre l'équipe municipale et la direction académique.

Report du comité technique

« **Nous avons commencé à appeler quelques élus** », indique Claude Chotteau, adjoint au directeur académique des services de l'Éducation nationale, Mathias Bouvier. Dans un contexte si particulier et sur fond d'élections municipales (pas encore terminées dans certaines communes), il pourrait être tentant pour certains élus de céder à une démagogie de circonstance. La direction académique ne l'imagine pas. « **Nous comptons sur la responsabilité de chacun**, assure Claude Chotteau. **Les moyens engagés à un endroit ne pourront pas l'être ailleurs. C'est le principe d'équité qui doit prévaloir, c'est une question de bon sens.** »

Du côté des syndicats, la nouvelle a fait souffler le chaud et le froid. « **Nous avons d'abord été satisfaits à l'annonce de cette décision**, reconnaît Laurence Guillouard, secrétaire départementale du SNUipp. **Mais quand on a compris que cela se ferait sans moyens supplémentaires, on a vite déchanté. En fait, c'est déshabiller Paul pour habiller Jacques. C'est juste une opération de com'.** »

Dans son communiqué, [Jean-Michel Blanquer](#) précise également que le « **travail de concertation et d'explication habituellement conduit par les Dasen** (directeurs des services départementaux de l'éducation) **avec les élus locaux et les parlementaires, se poursuivra selon les modalités les plus adaptées et dans une relation de confiance, avant que la tenue des CTSD** (comité technique spécial départemental) **reprenne son cours normal.** »

Ainsi, le CTSD du [Calvados](#), initialement prévu le 30 mars et reporté au 2 avril, se déroulera le lundi 6 avril.

(1) Le 31 juillet 2019, la liste des 481 communes rurales du [Calvados](#) (sur 528) a été fixée par un arrêté préfectoral. Il s'agit des communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants et des communes dont la population n'excède pas 5 000 habitants, si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine, ou si elles appartiennent à une unité urbaine de moins de 5 000 habitants.

Jean-Philippe GAUTIER.